



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/1270
21 décembre 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 20 DÉCEMBRE 1999, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE
L'OUGANDA AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire part de l'évolution positive de la situation entre l'Ouganda et le Soudan à l'issue d'un accord conclu avec le concours du Centre Carter et du Président kényen, M. Daniel arap Moi (voir annexe). Cet accord a été signé par le Président ougandais, M. Museveni, et le Président soudanais, M. Bashir.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire
et plénipotentiaire,

Représentant permanent de l'Ouganda
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Semakula KIWANUKA

ANNEXE

L'Ouganda et le Soudan signent un accord le 8 décembre 1999

Le Président ougandais, M. Yoweri Museveni, et le Président soudanais, M. Omar al Bashir, sont convenus des mesures à prendre pour rétablir les relations entre leurs deux pays et oeuvrer à l'instauration de la paix dans la région.

Les deux dirigeants ont signé aujourd'hui à Nairobi un accord dans lequel leurs pays se sont engagés à n'épargner aucun effort pour dissoudre et désarmer les groupes terroristes qui pourraient exercer des activités dans leurs pays respectifs.

Les deux dirigeants ont signé cet accord aujourd'hui à la State House de Nairobi, à l'issue d'une journée de pourparlers au cours desquels ont été examinés les problèmes entre l'Ouganda et le Soudan et les solutions à y apporter. Ces pourparlers ont été organisés par le Centre Carter, organisation non gouvernementale qui oeuvre en faveur de la paix et de la santé dans le monde entier. La signature de l'accord a eu lieu en présence du Président kényen, M. Daniel arap Moi, et de l'ancien Président des États-Unis, M. Jimmy Carter, qui est également Président du Centre Carter.

Dans cet accord, l'Ouganda et le Soudan se sont engagés à renoncer à l'emploi de la force pour régler leurs différends et à prendre des mesures pour prévenir tout acte d'hostilité mutuelle. Ils sont convenus d'empêcher sur leurs territoires respectifs tout acte de terrorisme ou d'hostilité susceptible de compromettre la sécurité de l'autre pays. Ils sont en outre convenus que leur pays n'abritera ni ne commanditera des groupes rebelles, des groupes d'opposition ou des éléments hostiles de l'autre État ni leur apportera un appui militaire ou logistique. Chacun des deux pays s'abstiendra aussi de lancer des campagnes de propagande hostiles ou négatives contre l'autre pays et renverra tous les prisonniers de guerre dans leurs pays respectifs.

Les deux dirigeants ont condamné tous les mauvais traitements ou voies de fait visant des civils innocents et déclaré qu'ils déploieraient un effort particulier pour rechercher toutes les victimes d'enlèvements, en particulier les enfants, et pour les remettre à leur famille. Ils se sont engagés à coopérer pleinement à la recherche et au sauvetage des victimes, à commencer par celles qui peuvent être identifiées, et ils accorderont l'amnistie et une aide à la réinsertion à tous les anciens combattants qui renonceront à l'emploi de la force.

Les deux dirigeants ont fait part de leur intention de rétablir des relations entre leurs deux pays si toutes les dispositions de l'Accord sont dûment respectées. Ils sont donc convenus d'ouvrir, dans un délai d'un mois, des bureaux à Kampala et à Khartoum où sera affecté dans un premier temps du personnel diplomatique de rang inférieur. Par la suite, des ambassadeurs seront échangés et des relations diplomatiques en bonne et due forme seront rétablies d'ici à la fin du mois de février 2000.

En outre, les deux pays créeront dès que possible une commission ministérielle mixte comptant au moins trois sous-commissions chargées respectivement des questions politiques, sécuritaires et humanitaires.
